



Information de la
Picardie Verte.
22.04.2020

Réouverture partielle des déchetteries de Feuquières et de Grémévillers à partir du **LUNDI 27 AVRIL 2020**

COVID-19

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 07 84 90 76 00

Ces modalités sont valables pour la période du 27 avril au 7 mai 2020 – Pour vous tenir informé, rendez-vous sur www.picardieverte.com

| | LUNDI 27 avril et 4 mai | MARDI 28 avril et 5 mai | MERCREDI 29 avril et 6 mai | JEUDI 30 avril et 7 mai |
|---|--|--|---|---|
| Horaires | 9h-12h 13h30-17h45 | 9h-12h 13h30-17h45 | 9h-12h 13h30-17h45 | 9h-12h 13h30-17h45 |
| DÉCHETTERIE DE FEUQUIÈRES (5 véhicules maximum autorisés sur site / 15 minutes) | | | | |
| Communes de résidence | Beaudéduit, Broquiers, Campeaux, Cempuis, Dargies, Feuquières, Lavacquerie, Laverrière, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Monceaux l'Abbaye, Mureaumont, Offoy, Sommereux. | Abancourt, Blargies Bouvresse, Canny-sur-Thérain, Ernemont-Boutavent, Escles-St-Pierre, Fouilloy, Gourchelles, Héricourt-sur-Thérain, Lannoy-Cuillère, Moliens, Omécourt, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, St-Thibault, St-Valery-sur-Bresle. | Briot, Brombos, Criquiers, Daméraucourt, Elencourt, Grandvilliers, Halloy, Hautbos, Hétomesnil. | Formerie, Gaudechart, Grez, Sarcus, Sarnois, St-Arnoult, St-Deniscourt, St-Maur, Thieuloy-St-Antoine. |
| DÉCHETTERIE DE GRÉMÉVILLERS (4 véhicules maximum autorisés sur site / 15 minutes) | | | | |
| Communes de résidence | Bonnières, Crillon, Glatigny, Grémévillers, Hanvoile, Haucourt, La Chapelle-sous-Gerberoy, La Neuville-Vault, Martincourt, Vrocourt. | Buicourt, Escames, Gerberoy, Hannaches, Hécourt, Senantes, Songeons, St-Quentin-des-Prés, Wambez. | Achy, Blicourt, Haute-Epine, La Neuville-sur-Oudeuil, Lihus, Oudeuil, Pisseleu-aux-Bois, Prévillers, Rothois, St-Omer-en-Chaussée, Villers-sur-Bonnières. | Bazancourt, Fontaine-Lavaganne, Fontenay-Torcy, Loueuse, Marseille-en-Bauvaisis, Morvilliers, Roy-Boissy, St-Samson-la-Poterie, Sully, Thérines, Villers-Vermont. |

L'ouverture sera faite sous conditions, dans le respect de certaines règles, pour garantir la sécurité des agents de déchetterie et des usagers :

- Sur rendez-vous téléphonique obligatoirement au 07 84 90 76 00 (*particuliers, professionnels, collectivités*)
- Accès aux déchetteries selon la commune de résidence afin de permettre le contrôle des déplacements par les forces de l'ordre
- Présentation **OBLIGATOIRE** du badge de déchetterie
- 1 seul passage par jour
- Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation
- Le personnel de la CCPV n'aidera pas au déchargement

ATTENTION : TOUT RETARD ENTRAÎNERA L'ANNULATION DU RENDEZ-VOUS.

Les déplacements sont autorisés pour se rendre dans les déchetteries pour les personnes munies de leur attestation de déplacement dérogatoire, au titre des déplacements (assimilés) pour effectuer des **achats de première nécessité**.

La CCPV remercie les usagers de bien respecter ces recommandations afin de permettre à ce service de fonctionner et de préserver la santé des agents, des autres usagers et de leurs familles.